

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU

PAYS FOYEN

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

du 01/04/2021 au 30/06/2021

Délibérations
du Conseil Communautaire et du Bureau

*

Arrêtés du Président

*

Décisions du Président

Pineuilh, le 30 mars 2021



A l'attention des membres du Conseil de Communauté

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Mardi 06 avril 2021 à 18h30
Salle Clarisse Brian à Sainte-Foy-la-Grande

- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 mars 2021

Décisions du Conseil Communautaire :

- Installation d'un délégué communautaire suppléant suite démission (Caplong)
- Sollicitation d'une subvention pour l'aire d'accueil des gens du voyage dans le cadre du plan France relance
- Adhésion au groupement de commande de voirie
- Adhésion au pack informatique de Gironde Numérique
- Prise en charge de la 1^{ère} année de déficit d'ARTEC (cinéma)
- Vote des Budgets Primitifs
- Provisions pour créances douteuses CDC - SPANC- Gestion AC
- Vote des taux de fiscalité 2021
- Versement des subventions OFAH aux personnes privées
- Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2021
- Plan de financement 2021 des 2 postes dans le cadre du PLIE
- Taxe de séjour 2022

Informations :

- CRTE (Contrats de Relance et de Transition Ecologique)
- Adhésion PVD (Petite Ville de Demain)

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre ROBERT
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél : 05 57 46 20 58 - fax : 05 57 46 39 53 mail : contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

I Objet : Installation d'un délégué suppléant au Conseil Communautaire (21-23) :

Monsieur Le Président indique aux membres du Conseil de Communauté que, suite à la décision de Monsieur Mathieu NORMAND de cesser ses fonctions d'adjoint au maire et de démissionner de son mandat de conseiller municipal de la commune de Caplong, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau délégué suppléant en remplacement de Monsieur NORMAND. Il précise que selon l'ordre du tableau de la mairie de Caplong, Madame Marie-Josée GOHIER est de fait déléguée communautaire suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité installe Madame Marie-Josée GOHIER, déléguée communautaire suppléante.

Monsieur Le Président établit la liste des délégués communautaires ainsi modifiée.

- 1- Madame Marie-José Guyot – commune d'Auriolles
- 2- Madame Magalie Vérité – commune de Caplong
- 3- Monsieur Gérard Dufour – commune d'Eynesse
- 4- Madame Diana Conord – commune de Landerrouat
- 5- Monsieur David Ulmann – commune de La Roquille
- 6- Monsieur Jean-Michel Basset – commune de Les Lèves-et-Thoumeyragues
- 7- Madame Isabelle Pillon – commune de Ligeux
- 8- Monsieur Jean-Marie Baeza – commune de Lustrac-de-Durèze
- 9- Monsieur Patrick Festal – commune de Margueron
- 10- Madame Yolande Lachaize – commune de Massugas
- 11- Monsieur José Bluteau – commune de Pellegrue
- 12- Madame Patricia Céleste – commune de Pellegrue
- 13- Monsieur Robert Billoux – commune de Pineuilh
- 14- Monsieur Christophe Chalard – commune de Pineuilh
- 15- Monsieur Bernard Delage – commune de Pineuilh
- 16- Madame Sylvie Feydel – commune de Pineuilh
- 17- Monsieur Miguel Garcia – communes de Pineuilh
- 18- Madame Mireille Grossias – commune de Pineuilh
- 19- Madame Sandrine Ratié – commune de Pineuilh
- 20- Monsieur Pierre Robert – commune de Pineuilh
- 21- Monsieur Didier Teyssandier – commune de Pineuilh
- 22- Madame Christiane Vincenzi – commune de Pineuilh
- 23- Madame Nancy Badet – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- 24- Madame Gaëlle Malinowski – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- 25- Monsieur Michel Margouillé – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- 26- Madame Pascale Perisson – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- 27- Monsieur Jacques Reix – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- 28- Monsieur Gilbert Sautreau – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- 29- Madame Marie-Hélène Desrozier – commune de Riocaud
- 30- Monsieur Eric Frechou – commune de Saint-André-et-Appelles
- 31- Monsieur Laurent Fritsch – commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire
- 32- Monsieur Jean Lesseigne – commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire
- 33- Madame Sandrine Pauillac – commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire
- 34- Monsieur Jean-Paul Pailhet – commune de Saint-Avit-de-Soulège
- 35- Monsieur Bruno Beltrami – commune de Sainte-Foy-la-Grande
- 36- Madame Christelle Guionie-Pauchet – commune de Sainte-Foy-La-Grande
- 37- Monsieur Philippe Nouvel – commune de Sainte-Foy-La-Grande
- 38- Monsieur Marc Sahraoui – commune de Sainte-Foy-la-Grande
- 39- Madame Brigitte Toulouse – commune de Sainte-Foy-La-Grande
- 40- Monsieur Jean-Claude Vacher – commune de Saint-Philippe-du-Seignal
- 41- Monsieur Jean-Pierre Roubineau – commune de Saint-Quentin-de-Caplong

Dans leurs fonctions de délégués titulaires au 03-24-30 371-20210826-CAA04-062021-AU

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 26/08/2021

Date de réception préfecture : 26/08/2021

ET

Monsieur Jean-Luc Dupouy – commune d'Auriolles
Madame Marie-Josée Gohier – commune de Caplong
Monsieur Ghislain Lafage – commune d'Eynesse
Madame Sophie Meynaud – commune de Landerrouat
Madame Marie-José Grare – commune de La Roquille
Monsieur Alain Piroux – commune de les Lèves-et-Thoumeyragues
Monsieur Philippe Brageot – commune de Ligueux
Monsieur Jean-Michel Bourdil – commune de Lustrac-de-Durèze
Monsieur Pierre Villate – commune de Margueron
Madame Nadine Failhet – commune de Massugas
Monsieur Patrick Guery – commune de Riocaud
Madame Sabine Bill – commune de Saint-André-et-Appelles
Monsieur Patrick Hospital – commune de Saint-Avit-de-Soulège
Madame Martine Bertoumesque – commune de Saint-Philippe-du-Seignal
Madame Christiane Charrut – commune de Saint-Quentin-de-Caplong

Dans leurs fonctions de délégués suppléants au Conseil Communautaire.

II Objet : Sollicitation d'une subvention pour l'aire d'accueil des gens du voyage (21-24) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve la sollicitation de subvention faite d'un montant de 16 553,66€ auprès des services de la DDT de la Dordogne pour la réalisation du projet précité et approuve le reste à charge pour la Communauté de Communes du Pays Foyen d'un montant de 7 094,43€. Le Conseil Communautaire habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération et à signer les documents administratifs et financiers inhérents à ce dossier. Le Conseil Communautaire habilite le Président à inscrire les crédits correspondants au budget de la CDC du Pays Foyen.

III Objet : Adhésion au groupement de commandes « Voiries et Réseaux Divers » (21-25) :

Après avis unanime et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité approuvent l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commande « VRD » et acceptent les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour les travaux de voirie pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération. Les membres du Conseil Communautaire approuvent la désignation de la CDC du Pays Foyen en tant que coordonnateur du groupement et l'adhésion de la Communauté de Communes uniquement au lot 1 intitulé « revêtement, réseaux et maçonnerie » pour un montant minimum de 25 000 euros HT et un montant maximum de 300 000 euros HT. Les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer la convention et désignent Monsieur le Président comme représentant titulaire de la Communauté de Communes et M. Jean LESSEIGNE comme représentant suppléant en cas d'empêchement du Président. Les membres du Conseil Communautaire prennent acte que la commission consultative sera présidée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes et que le marché devra être conclu avec l'entreprise présélectionnée par la Commission consultative, pour chacun des lots et à hauteur des besoins recensés dans la convention ; entreprise dont le choix sera validé par décision du Conseil Communautaire à l'issue de la procédure. Les membres du Conseil Communautaire valident la prise en charge par la Communauté de Communes des frais liés à l'aménagement de l'espace des communes. Les membres du Conseil Communautaire habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au dossier.

Annexe de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

IV Objet : Objet : Participation de la Communauté de Communes aux services numériques mutualisés du Syndicat Mixte Gironde Numérique (21-26) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité approuvent la participation de la Communautés de Communes aux services numériques mutualisés de base de Gironde Numérique pour un montant de 13 186 euros HT et précisent qu'un bilan sera effectué après un an pour une reconduction éventuelle.

Les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et, en particulier, signer les conventions (cadre et particulières) réglant les relations entre la Communauté de Communes, les communes membres de la Communauté de communes qui souhaitent bénéficier du service et Gironde Numérique

V Objet : Objet : Prise en charge du déficit de la 1^{ère} année d'exploitation dans le cadre de la DSP du Cinéma La Brèche (21-27) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le versement de 50 000 € au profit de la SARL ARTEC correspondant à la prise en charge d'une partie du déficit de la première année d'exploitation et précise que les crédits sont inscrits au budget 2021 au compte 6745. Le conseil communautaire autorise Monsieur Le Président à effectuer les formalités nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VI Objet : Provisions pour créances douteuses – Budgets CDC - SPANC et Gestion AC (21-28) :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire du Pays Foyen à l'unanimité approuvent l'inscription au compte 6817 sur le budget CDC de la somme de 100 300 €, l'inscription au compte 6817 sur le budget SPANC de la somme de 497€ et l'inscription au compte 6817 sur le budget Gestion AC de la somme de 539 €. Les membres du Conseil Communautaire autorisent Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VII Objet : Vote des taux de fiscalité 2021 (21-29) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité valide les taux 2021, inchangés par rapport à 2020, de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,95 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,73%

Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération et notifie la présente délibération à la Direction Régionale des Finances Publiques.

VIII Objet : GEMAPI – Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2021 (21-30) :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire du Pays Foyen à l'unanimité arrêtent le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 à 142 000 € et autorisent

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IX Objet : Budget Primitif Principal CDC 2021 (21-31) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Primitif Principal CDC 2021 (En fonctionnement : 11 071 375€ et en investissement : 1 348 225€)

X Objet : Budget Primitif Gestion eau 2021 (21-32) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Primitif Gestion Eau 2021 (En exploitation : 1 441 007€ et en investissement : 869 835€)

XI Objet : Budget Primitif 2021 Gestion Assainissement (21-33) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Primitif 2021 Gestion Assainissement (En exploitation : 1 059 612€ et en investissement : 763 949€)

XII Objet : Budget Primitif 2021 Assainissement Collectif Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (21-34) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Primitif 2021 Assainissement Collectif Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (En exploitation : 102 688€ et en investissement : 87 695€)

XIII Objet : Budget Primitif 2021 SPANC (21-35) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Primitif 2021 SPANC (En exploitation : 23 000€ et en investissement : 1 038€)

XIV Objet : Budget Primitif 2021 GEMAPI (21-36) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Primitif 2021 GEMAPI (En fonctionnement : 208 970€ et en investissement : 170 764€)

XV Objet : Budget Primitif 2021 Cinéma La Brèche (21-37) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Primitif 2021 du Cinéma La Brèche (En fonctionnement : 62 577€ et en investissement : 21 092€)

XVI Objet : Budget Primitif 2021 Office de Tourisme (21-38) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Primitif 2021 de l'Office de Tourisme (En fonctionnement : 296 057€ et en investissement : 40 120€)

XVII Objet : Budget Primitif 2021 ZAE (21-39) :

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Primitif 2021 ZAE (En fonctionnement : 675 890€ et en investissement : 619 900€)

XVIII Objet : Versement des subventions CMAH en matière de personnes privées (21-40) :

Arrière-Plan
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité valide le montant des participations financières et autorise Monsieur Le Président à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ces versements.

XIX Objet : Plan de financement 2021 des opérations « 2 Référent(e)s de parcours secteur de la Communauté de Communes du Pays Foyen » (21-41) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve le plan de financement ainsi présenté

Dépenses directes de personnel	79 777,39 €
Dépenses indirectes (20%)	15 955,47 €
Coût total de l'opération	95 732,86 €
Subvention FSE (77,90%)	74 575,89 €
Autofinancement	21 156,97 €

Le Conseil de Communauté notifie la présente délibération au PLIE du Libournais ainsi qu'à la Trésorerie de Coutras.

XX Objet : taxe de séjour ou modalités de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2022 (21-42) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve les nouvelles modalités d'application de la taxe de séjour et le nouveau barème des taux de la taxe de séjour présenté



Catégories d'hébergement	Tarif EPCI	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	0,70	0,07	0,77
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70	0,07	0,77
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70	0,07	0,77
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,70	0,07	0,77
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70	0,07	0,77
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,70	0,07	0,77
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,36	0,04	0,40

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22
---	-----------	--------	------

Le Conseil Communautaire habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches liées à ce dossier

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

Pineuilh, le 5 mai 2021



A l'attention des membres du Conseil de Communauté

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Mardi 11 mai 2021 à 18h30
Salle Clarisse Brian Sainte-Foy-la-Grande

- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 6 avril 2021

Décisions du Conseil Communautaire :

- Confirmation de l'engagement financier pour le centre de secours du pays foyen
- Présentation du rapport annuel d'activité du service GEMAPI – Année 2020
- Délégation de signature au Président pour les conventions de servitude
- Décision modificative N°1 gestion eau
- Décision modificative N°1 gestion assainissement collectif
- Décision modificative N°1 CDC
- Programmation Politique de la Ville 2021
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Ouverture de poste dans le cadre PVD (Petite Ville de Demain)
- Ouverture d'un poste sous la forme d'un contrat aidé (suite démission)
- Signature du Contrat de Ville d'Equilibre (CVE) Sainte-Foy-la-Grande
- Versement des subventions OPAH aux personnes privées

Questions diverses :

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre ROBERT
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél : 05 57 46 20 56 - fax : 05 57 46 39 53 mail : contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

I Objet : Engagement financier de la Communauté de Communes du Pays pour le centre de secours du Pays Foyen (21-43) :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité approuvent le versement d'une participation forfaitaire de 450 000€ de la Communauté de Communes du Pays Foyen pour le nouveau centre de secours du Pays Foyen et habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches liées à ce dossier

II Objet : Présentation du rapport annuel d'activité du service GEMAPI - Année 2020 - (21-44) :

Au vu de l'ensemble des informations présentées, après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité valident le rapport annuel 2020 ci-joint ; notifient la présente délibération à l'ensemble des communes membres et habilite Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier.

III Objet : Délégation des décisions relatives aux conventions de servitude donnée au Président (21-45) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité approuvent que soit déléguées au Président l'ensemble des décisions relatives aux conventions de servitude.

IV Objet : Décision modificative N°1 Gestion Eau (21-46) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du budget gestion eau présentée ci-dessous :

33324	CC DU PAYS FOYEN	DM n°1 2021
Code INSEE	GESTION EAU	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6228 : Divers	0,00 €	585 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	585 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70111 : Ventes d'eau aux abonnés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	585 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	585 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	585 000,00 €	0,00 €	585 000,00 €
Total Général		585 000,00 €		585 000,00 €

V Objet : Décision modificative N°1 Gestion Assainissement Collectif (21-47) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du budget gestion assainissement collectif présentée ci-

Accuse de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

dessous :

33324 Code INSEE	CC DU PAYS FOYEN GESTION ASSAINISSEMENT	DM n°1 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6228 : Divers	0,00 €	725 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	725 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	725 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	725 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	725 000,00 €	0,00 €	725 000,00 €
Total Général		725 000,00 €		725 000,00 €

VI Objet : Décision modificative N°1 du budget Communauté de Communes (21-48) :

Après présentation en Bureau et après en délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du budget Communauté de Communes présentée ci-dessous :

33324 Code INSEE	CC DU PAYS FOYEN Communauté de Communes	DM n°1 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
D-21318-15 Bâtiments-01 : Bâtiments Intercommunaux	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-31 Mézières-412-2 : Site de Mézières	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-55 CLSH Pineuil-421 : CLSH Pineuilh	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-56 MPE-64-1 : Maison de la Petite Enfance	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-59 Crèche-64-2 : Crèche Les P'tits Loups	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-64 Salle Pelleg-411 : Salle des Sports de Pellegrie	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-65 Restos Coeur-025 : Restos du Coeur	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-71 Mourennes-412-1 : Stade de Mourennes	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-81 Lous Pitchou-64 : Lous Pitchouns	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	55 000,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	55 000,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

VII Objet : APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2021 (21-49) :

Après présentation en bureau, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité, approuve les actions retenues présentées dans le tableau ci-joint, habilite Monsieur Le Président à engager les démarches afférentes et précise que les crédits sont engagés dans le budget.

Accusé de réception en préfecture

033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU

Date de télétransmission : 26/08/2021

Date de réception préfecture : 26/08/2021

VIII Objet : Mise à jour du tableau des effectifs (21-50) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve l'ouverture des postes ainsi présentés à compter du 1^{er} juin 2021 et valide le tableau des effectifs joint à la présente.

IX Objet : Création d'un emploi non permanent de chef de projet Petites Villes de Demain (PVD) (en application de l'article 3 - II de la loi n°84-53 du 26/01/1984) (21-51) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la création à compter du 1^{er} juin 2021 d'un emploi non permanent chef de projet PVD, contractuel de la catégorie hiérarchique A à temps complet. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

X Objet : Ouverture d'un poste d'animateur périscolaire sous la forme d'un contrat aidé (21-52) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve l'ouverture d'un poste d'animateur périscolaire dans le cadre d'un contrat aidé PEC, quotité 27/35èmes, à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée de neuf mois renouvelable et habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

XI Objet : Signature du Contrat de Ville d'Equilibre (CVE) Sainte-Foy-la-Grande (21-53) :

Après présentation en Bureau, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité habilite Monsieur le Président à signer le présent Contrat de Ville d'Equilibre et indique que toutes les actions, une fois validées, feront l'objet d'une décision en Conseil de Communauté

XII Objet : Versement des subventions OPAH aux personnes privées (21-54) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité valide le montant des participations financières citées ci-dessus et autorise Monsieur Le Président à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ces versements.

Pineuilh, le 8 juin 2021



A l'attention des membres du Conseil de Communauté

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Mardi 15 juin 2021 à 18h30
Salle Clarisse Brian à Sainte-Foy-la-Grande

- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 mai 2021

Décisions du Conseil Communautaire :

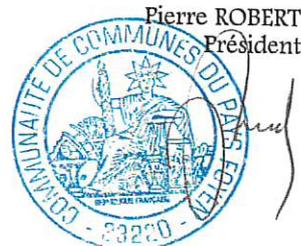
- Vote des comptes de gestion 2020 (budgets CDC - OT - ZAE - Cinéma - GEMAPI - SPANC - EAU - EAU ex SIC - AC - AC PSF - AC Pellegrue)
- Vote des comptes administratifs 2020 et affectations de résultat (pour les budgets énumérés ci-dessus)
- Transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget EAU vers le budget principal
- Transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget AC vers le budget principal
- Choix du titulaire du groupement de commandes pour les travaux de voirie et réseaux divers
- Remise gracieuse loyers commerciaux Sandra Beauté
- Délibération sur les tarifs des matières de vidange
- Modification de la grille tarifaire des ALSH
- Modification des règlements intérieurs des ALSH
- Accessibilité au CLAS
- Recours à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le CDG 33
- Création d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité
- Ouverture d'un poste de conseiller numérique
- Sollicitation d'une subvention pour le financement d'un poste de conseiller numérique
- Ouverture de 2 postes en contrat aidé service enfance jeunesse

Questions diverses :

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél. 05 57 46 20 58 - fax. 05 57 46 39 53 mail : contact@paysfoyen.fr



Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

I Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen (21-55) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

II Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget Cinéma (21-56) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget Cinéma dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget de l'Office de Tourisme (21-57) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget de l'Office de Tourisme dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

IV Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget ASSAINISSEMENT PORT SAINTE FOY (21-58) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget ASSAINISSEMENT PORT SAINTE FOY dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

V Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget ASSAINISSEMENT PELLEGRUE (21-59) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget ASSAINISSEMENT PELLEGRUE dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VI Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget ASSAINISSEMENT (21-60) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget ASSAINISSEMENT dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VII Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget SPANC (21-61) :

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget SPANC dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VIII Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget EAU ex SIC (21-62) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget EAU ex SIC dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

IX Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget EAU (21-63) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget EAU dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

X Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget GEMAPI (21-64) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget GEMAPI dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

XI Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget ZAEs (21-65) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget ZAEs dressé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

XII Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen et affectation du résultat (21-66) :

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

*** Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 Excédent reporté
/	1 363 469,73 €	274 382,08 €	941 646,96 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen, approuve l'affectation du résultat ci-dessus et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

XIII Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe CINEMA de la CDC du Pays Foyen et affectation du résultat (21-67) :

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

* Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	D 001 Déficit reporté
/	24 755,35 €	14 296,20 €	790 914,38 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le compte administratif 2020 du budget annexe CINEMA de la Communauté de Communes du Pays Foyen, approuve l'affectation du résultat ci-dessus et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

XIV Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe OFFICE DE TOURISME de la CDC du Pays Foyen et affectation du résultat (21-68) :

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

* Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	D 001 Déficit reporté
/	/	48 735,35 €	15 230,03 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le compte administratif 2020 du budget annexe OFFICE DE TOURISME de la Communauté de Communes du Pays Foyen, approuve l'affectation du résultat ci-dessus et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

XV Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe ASSAINISSEMENT PORT STE FOY de la CDC du Pays Foyen et affectation du résultat (21-69) :

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

* Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	D 001 Déficit reporté
/	94 530,77 €	/	8 158,16 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le compte administratif 2020 du budget annexe ASSAINISSEMENT PORT STE FOY de la Communauté de Communes du Pays Foyen, approuve l'affectation du résultat ci-dessus et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

Service de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

XVI Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe ASSAINISSEMENT PELLEGRUE de la CDC du Pays Foyen et affectation du résultat (21-70) :

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

* Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	D 001 Déficit reporté
/	30 349,20 €	47 326,03 €	46 137,11 €

Après présentation en Bureau et après en en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, vote le compte administratif 2020 du budget annexe ASSAINISSEMENT PELLEGRUE de la Communauté de Communes du Pays Foyen, approuve l'affectation du résultat ci-dessus et précise que ces résultats seront intégrés au budget « GESTION AC ». Le Conseil Communautaire notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

XVII Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe ASSAINISSEMENT de la CDC du Pays Foyen et affectation du résultat (21-71) :

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

* Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 Excédent reporté
/	228 316,06 €	503 968,55 €	1 545 815,50 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le compte administratif 2020 du budget annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes du Pays Foyen, approuve l'affectation du résultat ci-dessus et précise que ces résultats seront intégrés au budget « GESTION ASSAINISSEMENT ». Le Conseil Communautaire notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

XVIII Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe SPANC de la CDC du Pays Foyen et affectation du résultat (21-72) :

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

* Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 Excédent reporté
/	5 723,11 €	/	12 638,40 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du

033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

Pays Foyen, approuve l'affectation du résultat ci-dessus et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

XIX Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe EAU ex SIC de la CDC du Pays Foyen et affectation du résultat (21-73) :

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

* Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 Excédent reporté
/	199 039,34 €	/	111 182,43 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le compte administratif 2020 du budget annexe EAU ex SIC de la Communauté de Communes du Pays Foyen, approuve l'affectation du résultat ci-dessus et précise que ces résultats seront intégrés au budget « GESTION EAU ». Le Conseil Communautaire notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

XX Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe EAU de la CDC du Pays Foyen et affectation du résultat (21-74) :

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

* Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 Excédent reporté
/	804 557,03 €	336 274,92 €	1 898 915,13 €

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le compte administratif 2020 du budget annexe EAU de la Communauté de Communes du Pays Foyen, approuve l'affectation du résultat ci-dessus et précise que ces résultats seront intégrés au budget « GESTION EAU ». Le Conseil Communautaire notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

XXI Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe GEMAPI de la CDC du Pays Foyen et affectation du résultat (21-75) :

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

* Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 Excédent reporté
/	104 960,26 €	/	81 184,75 €

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le compte administratif 2020 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes du Pays Foyen, approuve l'affectation du résultat ci-dessus et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

XXII Objet : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe ZAEs de la CDC du Pays Foyen et affectation du résultat (21-76) :

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

*** Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	R 002 Excédent reporté	R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 Excédent reporté
66 572,00 €	/	/	20 198,50 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le compte administratif 2020 du budget annexe ZAEs de la Communauté de Communes du Pays Foyen, approuve l'affectation du résultat ci-dessus et notifie la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

XXIII Objet : Choix du titulaire du groupement de commandes pour les travaux de voirie, réseaux divers (21-77) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité valide l'analyse des offres présentées et décide d'attribuer le lot n°1 « revêtement, réseaux et maçonnerie » du présent marché à l'entreprise COLAS avec un détail quantitatif estimatif d'un montant de 719 970 euros hors taxe. Le Conseil Communautaire habilite Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché, ainsi que tous les documents susceptibles d'intervenir en cours d'exécution de ce dernier (avenants, déclaration de sous-traitance...).

XXIV Objet : Remise gracieuse de charges locatives - SANDRA BEAUTE (21-78) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité approuvent la remise gracieuse des loyers des mois d'avril et mai 2021 (titres 79 et 160 budget 25600), pour un montant total de 320 € au profit de la locataire du local commercial situé 1 Rue du Vallon à Pellegrue, SANDRA BEAUTE. Les membres du Conseil Communautaire habilitent le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires en lien avec cette remise gracieuse par l'émission d'une écriture comptable au compte 6745

XXV Objet : Tarifs de traitement des apports extérieurs à la Station d'Épuration de Pineuilh (21-79) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs proposés pour le traitement des apports extérieurs à la station d'épuration de Pineuilh et approuve la maquette de la convention tripartite annexée à la présente délibération, pour le traitement des apports extérieurs à la station d'épuration de Pineuilh. Le Conseil de Communauté habilite Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

XXVI Objet : Mise à jour de la grille tarifaire des structures Enfance jeunesse (21-80) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité approuve la mise en place de prix plancher sur les structures petite enfance et enfance jeunesse pour les familles d'accueil.

Quotient familial	Tarif ALSH journée (*)	Tarification supplémentaire après 3 absences non justifiées
0 à 299 €	4,60 €	2,80 €
300 à 499 €	5,50 €	3,35 €
500 à 699 €	6,40 €	3,90 €
700 à 899 €	7,30 €	4,45 €
900 à 1 099 €	8,20 €	5,00 €
1 100 à 1 299 €	9,10 €	5,55 €
1 300 à 1 499 €	10,10 €	6,16 €
1 500 à 1 699 €	11,10 €	6,77 €
1 700 à 1 899 €	12,10 €	7,38 €
1 900 € et plus	13,10 €	7,99 €

(*) Tarifs en vigueur

XXVII Objet : Modification des Règlements intérieurs des accueils de loisirs Les P'tits potes et Les Z'intrépides (21-81) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité approuvent les nouveaux règlements intérieurs et habilitent Monsieur le vice-président et Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

XXVIII Objet : Accessibilité au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (21-82) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité approuve la mise en place de la gratuité du dispositif CLAS sur les écoles élémentaires.

XXIX Objet : recours à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Gironde (21-83) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de pouvoir recourir à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention-cadre, et les conventions tripartites en cas de recours à la mission ;

XXX Objet : Création d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité et des CTE (21-84) :

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 30 juillet 2020, le Conseil de Communauté l'a habilité à signer ces types de contrat cependant il convient de lister le nombre de contrats susceptibles d'être réalisés ainsi que les services concernés, à savoir :

- Pour les services administratifs (services Finances, Ressources Humaines, Affaires Générales, Transport à la Demande, Communication, Développement Economique, Urbanisme) : 3 créations de postes non permanents d'Adjoint Administratif,
- Pour le service Enfance – Jeunesse : 3 créations de postes non permanents d'Adjoint d'Animation pour intervenir au sein des Périscolaires, 3 créations de postes non permanents d'Adjoint d'Animation pour intervenir au sein des ALSH et 10 Contrats d'Engagement Educatif,
- Pour le service Petite Enfance : 2 créations de postes non permanents d'Agent Social pour intervenir au sein des crèches,
- Pour le service à la Population : 2 créations de postes non permanents d'Adjoint Administratif,
- Pour l'Office de Tourisme, Médiathèque : 1 création de poste non permanent d'Adjoint Administratif,
- Pour les Services Techniques (entretien des bâtiments, nettoyage des locaux, SPANC, GEMAPI : 2 créations de postes non permanents d'Adjoint Technique,
- Pour CAP 33 : 2 créations de postes non permanents de Surveillants de Baignade et 3 créations de postes non permanents d'Educateurs Sportifs.

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve de créer les emplois non permanents cités ci-dessus à compter du 16 juin 2021 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 12 mois.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de recrutement et en fonction de l'expérience de l'agent recruté. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

XXXI Objet : Création d'un emploi non permanent de Conseiller numérique à France Services (en application de l'article 3 - II de la loi n°84-53 du 26/01/1984) (21-85) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la création à compter du 1^{er} juillet 2021 d'un emploi non permanent Conseiller numérique, contractuel de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

XXXII Objet : Sollicitation d'une subvention pour le financement d'un poste de conseiller numérique (21-86) :

Après présentation en Bureau et après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve la sollicitation des aides de l'Etat pour le financement de ce poste pendant 2 ans pour un montant de 50 000€, habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération et à signer les documents financiers inhérents à ce dossier. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la CDC du Pays Foyen.

XXXIII Objet : Ouverture d'un poste d'animateur périscolaire sous la forme d'un contrat aidé (21-87) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'ouverture d'un poste d'animateur périscolaire dans le cadre d'un contrat aidé PEC, quotité 20/35èmes, à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de neuf mois renouvelable et habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

XXXIV Objet : Ouverture d'un poste d'animateur périscolaire sous la forme d'un contrat aidé (21-88) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'ouverture d'un poste d'animateur périscolaire dans le cadre d'un contrat aidé PEC, quotité 27/35èmes, à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de neuf mois renouvelable et habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

XXXV Objet : délibération portant instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur (21-89) :

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité décide d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans les services communautaires selon les conditions prévues ci-dessus ; d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir et d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,

XXXVI Objet : Demande de subvention du Collège de Pellegrue (21-90) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 1 024,00€ au Collège de Pellegrue pour l'action « Piscine 2021 », précise que les crédits sont inscrits sur le budget primitif 2021 et habilite le M. le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération. Le Conseil de Communauté notifie la présente délibération au Collège de Pellegrue.

Fineuilh, le 21 avril 2021



A l'attention des membres du Bureau

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion de Bureau qui se tiendra le :

Mardi 27 avril 2021 à 18h30

Salle Clarisse Brian à Sainte-Foy-la-Grande

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Bureau du 23 mars 2021

Décision du Bureau :

- Financement des dépenses liées au poste de technicien milieux aquatiques pour l'année 2021 – GEMAPI
- Demande de subventions auprès des partenaires pour le financement de l'étude PFG

Décisions du Conseil Communautaire :

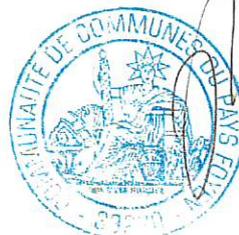
- Présentation du rapport annuel d'activité du service GEMAPI – Année 2020
- Délégation de signature au Président pour les conventions de servitude
- Mise à disposition de la cave, de la cour et du 2^{ème} étage de l'office de tourisme
- Décision modificative N°1 gestion eau
- Décision modificative N°1 gestion assainissement collectif
- Décision modificative N°1 CDC
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Ouverture de poste dans le cadre PVD (Petite Ville de Demain)
- Signature du Contrat de Ville d'Equilibre (CVE) Sainte-Foy-la-Grande
- Versement des subventions OPAH aux personnes privées
- Programmation Politique de la Ville 2021
- Présentation étude préalable centre de secours du pays foyen

Questions diverses :

- Réflexion sur un groupement de commandes pour l'entretien du parc d'extincteurs communaux et intercommunaux

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre ROBERT
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél : 05 57 46 20 53 - fax : 05 57 46 39 53 mail : contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

I Objet : FINANCEMENT DES DEPENSES LIEES AU POSTE DE TECHNICIEN MILIEUX AQUATIQUES POUR L'ANNEE 2021 (B-21-04) :

Organismes financeurs	Section d'exploitation		Section d'investissement	
	Montants prévisionnels	Taux prévisionnels alloués *	Montants prévisionnels	Taux prévisionnels alloués *
Conseil Départemental de la Gironde	21 696,60 €	30 %	43 500 €	de 30 % à 35 %
Agence de l'Eau Adour-Garonne	36 161 €	50 %	72 500 €	de 40 % à 50 %

* Ces taux sont donnés à titre indicatif, sous réserve de bénéfice d'obtention et selon des critères bien spécifiques.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire du Pays Foyen à l'unanimité acceptent les missions du Technicien Milieux Aquatiques; acceptent les dépenses liées au poste de Technicien Milieux Aquatiques; acceptent le financement des dépenses liées à l'emploi d'un Technicien Milieux Aquatiques selon le tableau ci-dessus ; sollicitent l'attribution des subventions du Conseil Départemental de la Gironde et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et habilite Monsieur le Président, à déposer les demandes de subventions et à signer tous les documents concernant ce dossier.

**II Objet : Demandes de subventions auprès des partenaires.
PROJET : Etude PPG (Plan Pluriannuel de Gestion) - Service GEMAPI de la CDC du Pays Foyen (B-21-05) :**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité approuvent la réalisation d'un Plan Pluriannuel de Gestion des Bassins Versants de la Gravouse, des Sandaux, du Véneyrol, du Seignal et du Moiron ainsi que le plan de financement ci-dessous présenté. Les membres du Bureau Communautaire habilite Monsieur le Président à solliciter les concours financiers auprès de l'ensemble des partenaires, à savoir : Agence de l'Eau Adour Garonne et Conseil Départemental de Gironde et précisent que les crédits budgétaires pour la réalisation de cette opération, seront portés au budget GEMAPI 2021. Les membres du Bureau Communautaire habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Etude PPG		
DEPENSE	RECETTES	
Estimation de l'Etude	Financeurs	Aides Sollicitées
Etude PPG : Plan Pluriannuel de Gestion des Bassins Versants de la Gravouse, des Sandaux, du Véneyrol, du Seignal et du Moiron (PPG) ;	Agence de l'Eau Adour Garonne 50 %	72 500
	Conseil Départemental de la Gironde 30 %	43 500
	Autofinancement CDC du Pays Foyen et partenariat avec CAB et CDC du Pays de Duras	29 000
	145 000 €	145 000

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

Pineuilh, le 4 mai 2021



A l'attention des membres du Bureau

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion de Bureau qui se tiendra le :

Mardi 11 mai 2021 à 18h

Salle Clarisse Brian à Sainte-Foy-la-Grande

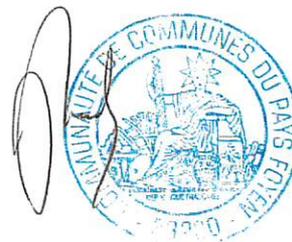
Décision du Bureau :

- Choix du titulaire du marché relatif à la pose et à la fourniture de bâtiments modulaires pour l'extension du Pôle des Services Techniques et Environnement

Questions diverses

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre ROBERT
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél : 05 57 46 20 58 - fax : 05 57 46 39 53 mail : contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

Objet : Choix du titulaire du marché relatif à la pose et à la fourniture de bâtiments modulaires pour l'extension du Pôle des Services Techniques et Environnement (B-21-06) :

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité valide l'analyse des services internes de la Collectivité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise ATEMCO pour un montant de 188 500 euros hors taxe, de retenir la prestation supplémentaire n°1 pour un montant de 6 240 euros hors taxe et de retenir la prestation supplémentaire n°2 pour un montant de 2 691 euros hors taxe. Le Bureau habilite Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché, ainsi que tous les documents susceptibles d'intervenir en cours d'exécution de ce dernier (avenants, déclaration de sous-traitance...).

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

ARRETES DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 13 avril 2021 :

Article 1er: A compter du 15/04/2021, délégation de signature est donnée à Madame Christelle Guionie-Pauchet, pour les autorisations accordées liées au permis de louer mis en place sur le territoire.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 15 avril 2021 :

L'attribution du marché de fournitures relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion, à l'entreprise Pineuilh Autos Conord et Fils pour un montant de 12 083 ,33 euros HT.

Les crédits étant inscrits au budget.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210826-RAA04-062021-AU
Date de télétransmission : 26/08/2021
Date de réception préfecture : 26/08/2021